



mandat du CSA est établie et la contribution que celle-ci peut apporter à la mise en œuvre du Programme est clairement énoncée»;

- e) recommande que le Groupe de travail poursuive ses travaux en vue de présenter une proposition concernant les activités que le CSA pourrait mener en 2018-2019, aux fins d'approbation par le Comité en séance plénière en 2017.

## I. PROPOSITION

### **Rapport du HLPE sur les partenariats multipartites pour le financement d'initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (à présenter au CSA, à sa quarante-cinquième session, en 2018)**

#### **A. Contexte et justification**

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique non seulement les objectifs de développement durable (ODD), mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, et cela dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ce Programme d'action reconnaît que l'accès à une alimentation adéquate et nutritive, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'élimination de la faim constituent un même domaine d'action élargi dans lequel des investissements accrus et mieux ciblés, à soutenir par des financements adéquats, sont nécessaires et susceptibles de générer des avantages transversaux en termes de développement durable. Il prend aussi explicitement acte du rôle que jouent les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

2. Les partenariats multipartites sont appelés à tenir un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux fins de la réalisation des objectifs ambitieux que celui-ci définit, comme il ressort expressément de l'ODD 17 «Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser». Ces partenariats constituent des moyens essentiels de mobiliser et de mettre en commun les données d'expérience, les technologies, les connaissances et les ressources nécessaires à la concrétisation des ODD, notamment en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. Compte tenu de l'envergure du Programme 2030 et de son caractère ambitieux, une attention particulière doit être portée aux moyens de mise en œuvre et, notamment, aux mesures à prendre pour mobiliser les ressources nécessaires. Par ailleurs, pour être efficaces, les partenariats à parties prenantes multiples doivent adopter des approches innovantes, viables et évolutives propres à assurer une mise en œuvre intégrée du Programme.

3. Les partenariats ont un caractère multipartite dans la mesure où ils rassemblent différents acteurs, aux niveaux national et international, selon des combinaisons diverses: gouvernements, organisations humanitaires et organismes de développement, organismes et organes des Nations Unies, donateurs, fondations, société civile et secteur privé. Les partenariats à parties prenantes multiples offrent donc un moyen prometteur et innovant d'améliorer l'efficacité du financement du développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en reconnaissant le rôle clé que jouent les financements pluriannuels pour la mise en place de partenariats efficaces.

4. Il existe de nombreux types de partenariats, dont plusieurs ont été bien décrits, mais on constate l'absence de tout exercice comparatif et systémique visant à tirer des leçons des divers partenariats multisectoriels qui sont (ou ont été) opérationnels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il convient de préciser quelles formes de partenariat offrent le meilleur potentiel pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et quels sont les partenariats les plus prometteurs en termes de financements innovants et pour l'accès aux ressources, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

5. Le HLPE pourrait combler cette lacune et faire le point sur les nouveaux éléments factuels, analyser les tendances, recenser les nouvelles possibilités à saisir et les défis à relever et, enfin, formuler des recommandations susceptibles de donner lieu à des lignes d'action fondées sur des données concrètes, dans le cadre de partenariats visant à mobiliser des moyens de mise en œuvre au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Groupe d'experts de haut niveau pourrait également étudier la possibilité de renforcer le rôle et l'efficacité des partenariats multipartites comme moyen permettant de porter à plus grande échelle l'innovation, les ressources et les mesures prises pour réaliser les ODD, avec une attention particulière aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

6. Le rapport du Groupe d'experts tiendrait également compte des mesures indiquées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, avec une attention particulière aux moyens de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, provenant de sources diverses et s'inscrivant dans le cadre de divers accords de partenariat, à savoir notamment: ressources nationales publiques et privées; ressources privées extérieures (avec ou sans but lucratif); ressources publiques extérieures issues de l'aide publique au développement; et autres ressources non financières, comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

## **B. Pertinence et incidence**

7. Le rapport du HLPE pourrait apporter une contribution utile à la conception des politiques, des initiatives et des investissements nécessaires au financement et à la mise en œuvre efficaces du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec une attention particulière aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en favorisant l'établissement de partenariats multipartites aux niveaux mondial, régional et national. Il permettrait de formuler des recommandations concernant les possibilités et les défis associés aux différentes formes de partenariats multisectoriels.

8. En commandant ce rapport, le CSA contribuerait aux efforts consentis au niveau mondial pour concrétiser les ODD, en rattachant les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition (notamment l'ODD 2) à l'ODD 17 et en appelant plus particulièrement l'attention sur les différentes formes de partenariats susceptibles d'assurer des financements plus importants et plus efficaces au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Toutefois, les leçons et les recommandations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition peuvent aussi être utiles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au sens large.

9. Le CSA est particulièrement bien placé à cet égard, de par son mandat et sa capacité à enrichir l'examen factuel par des débats politiques éclairés faisant intervenir de multiples acteurs. Il rassemble des parties prenantes dotées d'une grande expérience en matière de partenariat. Par ailleurs, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, qui sont particulièrement pertinents aux fins de l'étude en question, attestent la capacité du Comité à évaluer et à définir le rôle des différentes parties prenantes dans le cadre d'un partenariat. La recherche en matière de partenariats exige une approche multidisciplinaire que le HLPE peut assurer d'une manière particulièrement efficace de par sa capacité à mobiliser, dans toutes les régions du monde, l'éventail des compétences requises aux fins de cette étude et allant de l'économie agricole, des finances, de la gouvernance et de la sociologie au développement rural.

10. Des recherches de grande envergure et de nombreuses initiatives, menées aux niveaux national, régional et mondial, ont porté sur les partenariats et les mécanismes de financement, notamment afin d'éclairer les débats qui ont conduit au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont permis de recueillir un grand nombre d'éléments factuels dont tirer parti.

### C. Points à examiner

11. Le rapport devrait étudier ces partenariats quant à leur efficacité, leur incidence et leurs résultats au regard des objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il doit permettre d'établir comment les partenaires peuvent renforcer leur coopération dans le cadre de partenariats pleinement opérationnels, à parties prenantes multiples travaillant conjointement à la réalisation d'objectifs communs:

- partenariats/plateformes sur le modèle du CSA, établis au niveau national pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition et aider les pays à mettre en œuvre les produits du Comité;
- partenariats public-privé-producteurs pour une agriculture durable;
- partenariats faisant intervenir les Nations Unies, notamment les partenariats pilotés par l'ONU et les partenariats à parties prenantes multiples, y compris les organismes des Nations Unies s'occupant de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- partenariats avec les institutions multilatérales de financement du développement, y compris celles qui interviennent dans les opérations d'investissement du secteur privé, s'agissant en particulier d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises agroalimentaires aux financements;
- partenariats rassemblant des organisations de producteurs agricoles et des associations et coopératives d'agriculteurs;
- partenariats avec des fondations (philanthropiques) au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une agriculture durable;
- partenariats pour une consommation durable et responsable au service de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition;
- plateformes nationales et régionales visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- coopération Sud-Sud et coopération triangulaire;
- partenariats pour la sécurité alimentaire et la nutrition visant à ce que personne ne soit «laissé pour compte», avec une attention particulière aux aspects pertinents, tels que la protection sociale et les filets de sécurité, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, et le renforcement des capacités.